

Tableau d'identification des mesures

INSTRUCTIONS

1- Reportez ici 4 à 6 indicateurs vous semblant particulièrement importants, parmi ceux figurant dans les lignes oranges et rouges de votre récapitulatif de vulnérabilité (pages 32 et 33 du livret diagnostic).

2- Repérez dans la liste ci-dessous les mesures ayant un impact direct (case orange) ou indirect (case verte) sur ces 4 à 6 indicateurs (la mesure a un impact lorsque la case correspondant à l'indicateur est colorée). N'entourez que les mesures ayant un impact direct (couleur orange) sur l'un des indicateurs que vous avez reporté.

3- Ne conservez que les mesures à priori compatibles avec votre système de production.

4- Consultez le détail des mesures qui vous intéressent grâce aux fiches correspondantes (servez-vous du N° de la mesure).

N° de la mesure	Mesures	Thème 1 : Les dommages directs sur les surfaces de production situées en zone inondable			Thème 2 : Les dommages directs sur les stocks, le matériel et les bâtiments situés en zone inondable			Thème 3 : Puiser dans ses ressources financières pour faire face aux dommages		Thème 4 : L'ampleur des travaux de réaménagement sur l'exploitation		Thème 5 : La remise en route de l'exploitation	Thème 6 : Les risques de pertes indirectes sur le long terme	N° de la mesure
		Indicateur A Perte de CA sur l'année due aux dommages sur les cultures	Indicateur B Perte de CA sur les années suivantes due aux dommages sur les cultures pluriannuelles	Indicateur C Dommages sur les équipements fixes des surfaces de production	Indicateur D Perte de CA sur l'année due aux dommages sur les productions stockées	Indicateur E Dommages sur les stocks d'intrants	Indicateur F Dommages sur le matériel de production et les bâtiments	Indicateur G Difficultés liées aux coupures de réseau	Indicateur H Ressources financières	Indicateur I Nécessité d'emprunts à court ou long terme	Indicateur J Main d'œuvre nécessaire au réaménagement	Indicateur K Ressources humaines et matérielles	Indicateur L Prise de retard dans les travaux de production	
1.1	Elaboration d'un plan d'urgence			D	D	D	D	D	I	I	I	I	I	1.1
1.2	Elaboration d'un plan de remise en route de l'exploitation							D	D	D		D	D	1.2
2.1	Limiter les stocks d'intrants en zone inondable par une gestion en flux tendu				D			I	I					2.1
2.2	Adapter ses réseaux en fonction du risque inondation				I		D	D	I	I	I	I	I	2.2
3.1	Prévoir la possibilité de surélever le petit matériel mobile au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario						D		I	I		I		3.1
3.2	Surélever de façon permanente le matériel fixe sensible au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario			D			D		I	I	I	I		3.2
3.3	Surélever les bâtiments d'exploitation ou les aires de stockage au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario				D	D	D		I	I	I	I	I	3.3
3.4	Créer des zones refuge pour le matériel, le cheptel et les stocks				D	D	D		I	I	I	I	I	3.4
4.1	Réduire la vulnérabilité du matériel d'irrigation			D					I	I	I	I		4.1
4.2	Favoriser les productions en dehors de la zone inondable	D	D	D				I	I	I	I	I	I	4.2
4.3	Déplacer le siège d'exploitation en dehors de la zone inondable				D	D	D	I	I	I	I	I	I	4.3
5.1	Réaliser une évaluation rigoureuse de toutes les pertes directes et indirectes encourues et des travaux de réaménagement		D						D	D			D	5.1
5.2	Assurer son exploitation : bâtiments, matériels, récoltes et activités								D	D			D	5.2
6.1	Organiser un réseau local d'alerte de crue par et pour les exploitants				D	D	D		I	I	I	I	I	6.1
6.2	Rechercher une association avec des exploitants situés en dehors de la zone inondable								D	D		D	D	6.2
7.1	Acheter un groupe électrogène							D	I	I		I	I	7.1
7.2	Acquérir du matériel pour faciliter le nettoyage										D	D	I	7.2
7.3	Préserver les chemins d'accès								I	I	D	I	I	7.3
7.4	Planter et entretenir des haies brise-courant	D	D	D						I	I	I	I	7.4
7.5	Renforcer et adapter les serres situées en zone inondable	D	D	D					I	I	I	I	I	7.5
7.6	Protéger de façon temporaire les bâtiments et les serres les plus exposés	D	D	D	D	D	D		I	I	I	I	I	7.6
8.1	Sécuriser les contrats de vente par la négociation d'une clause spéciale « inondation »												D	8.1
8.2	Multiplier les acheteurs et les fournisseurs en dehors de la zone inondable												D	8.2
8.3	Prévoir la compensation des pertes de production par des achats externes												D	8.3
8.4	Louer temporairement des parcelles agricoles ou des serres pour compenser l'arrêt de la production sur les parcelles inondées												I	8.4

D Impact direct de la mesure sur l'indicateur **I** Impact indirect de la mesure sur l'indicateur